



Le Saint-Siège

Message à la Secrétaire générale de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme, Madame Gertrude

*MONGELLA*26 mai 1995*

1. C'est avec une vraie joie que je vous souhaite la bienvenue au Vatican, alors que vous-même et vos collaborateurs êtes engagés dans la préparation de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme, qui se déroulera à Pékin au mois de septembre. A cette occasion, la communauté mondiale centrera son attention sur des questions importantes et urgentes concernant la dignité, le rôle et les droits des femmes. Votre visite me donne l'occasion de dire combien j'apprécie énormément les efforts accomplis pour organiser la Conférence, qui aura pour thème « Action pour l'Égalité, le Développement et la Paix », occasion d'une réflexion sereine et objective sur ces tâches fondamentales et sur le rôle que jouent les femmes pour y parvenir. La Conférence a suscité de grandes attentes dans de larges secteurs de l'opinion publique. Conscient de ce qui est en jeu pour assurer le bien-être de millions de femmes dans le monde entier, le Saint-Siège, comme vous le savez, a participé activement aux rencontres régionales préparatoires à la Conférence. Au cours de cette phase, le Saint-Siège a abordé des questions, tant locales que mondiales, non seulement avec les autres Délégations et Organisations, mais plus particulièrement avec les femmes elles-mêmes. La Délégation du Saint-Siège, constituée principalement de femmes, a écouté avec beaucoup d'intérêt et d'estime les espoirs et les peurs, les préoccupations et les requêtes des femmes du monde entier.

2. Les solutions apportées aux problèmes soulevés au cours de la Conférence devront être justes et durables; elles ne pourront pas ne pas être fondées sur la reconnaissance de la dignité intrinsèque et inaliénable de la femme, et sur l'importance de sa présence et de sa participation dans tous les domaines de la vie sociale. Le succès de la Conférence dépendra de sa capacité à présenter ou non une vision authentique de la dignité et des aspirations de la femme, une vision capable d'inspirer et de soutenir des solutions réalistes et objectives à la souffrance, aux luttes et aux frustrations qui continuent à être présentes dans la vie de trop de femmes. En effet, la reconnaissance de la dignité de tout être humain est le fondement et la base du concept des droits universels de l'homme. Pour les croyants, cette dignité et les droits qui en découlent sont solidement fondés sur la vérité de la création de l'être humain à l'image et à la ressemblance de Dieu. C'est à cette dignité que la Charte des Nations Unies se réfère lorsqu'elle reconnaît l'égalité des droits des hommes et des femmes (cf. Préambule, n.2), un concept important dans la majorité des instruments internationaux des droits de l'homme. Si les potentialités et les aspirations de beaucoup de femmes dans le monde ne peuvent se réaliser, cela est dû en grande partie au fait que leurs droits humains, tels qu'ils sont reconnus par ces instruments, ne sont pas

soutenus. En ce sens, la Conférence peut être interprétée comme un avertissement nécessaire, un appel aux gouvernements et aux Organisations afin qu'ils travaillent efficacement à garantir, d'un point de vue légal, la dignité et les droits qui sont ceux de la femme.

3. Comme le soulignent la majorité des femmes, égale dignité ne veut pas dire « être identiques aux hommes ». Cela ne ferait qu'appauvrir les femmes et toute la société, en déformant ou en perdant la richesse authentique et la valeur intrinsèque de la féminité. Dans la vision de l'Église, les hommes et les femmes ont été appelés par le Créateur, les uns et les autres, à vivre dans une communion profonde, dans une reconnaissance réciproque et le don de soi, en travaillant ensemble au bien commun avec les caractéristiques complémentaires du masculin et du féminin. Dans le même temps, nous ne devons pas oublier qu'au niveau personnel, la dignité propre n'est pas le résultat de l'affirmation de droits aux plans juridique et international, mais qu'elle est la conséquence naturelle de l'attention concrète, matérielle, émotionnelle et spirituelle que l'on reçoit au cœur de sa propre famille. Aucune solution aux problèmes des femmes ne peut ignorer leur rôle dans le cadre familial ou sous-évaluer le fait que toute vie nouvelle est totalement confiée à la protection et aux soins de celle qui la porte dans son sein (cf. Lettre encyclique *Evangelium vitae*, 58). Pour respecter cet ordre naturel des choses, il est nécessaire de combattre l'opinion erronée selon laquelle la fonction maternelle opprime la femme, parce que son activité familiale, en particulier le soin des enfants, empêcherait la femme de parvenir à sa réalisation et, en général, d'exercer une quelconque influence dans la société. Culpabiliser une femme pour son désir de rester à la maison afin de pouvoir s'occuper de ses enfants est non seulement un mal pour ceux-ci, mais aussi pour les femmes et la société elle-même. La présence de la mère à l'intérieur de la famille, si importante pour la stabilité et la croissance de cette cellule fondamentale de la société, devrait au contraire être reconnue, applaudie et soutenue par tous les moyens. Pour le même motif, la société doit rappeler aux maris et aux pères leur responsabilité à l'égard de la famille, et elle devrait lutter pour que s'instaure une situation où ils ne seraient pas contraints, pour des motifs économiques, de quitter leur famille afin de rechercher un emploi.

4. En outre, dans ce monde d'aujourd'hui où de si nombreux enfants doivent faire face à des crises qui menacent non seulement leur développement à long terme mais leur vie elle-même, il est nécessaire de renforcer et de rétablir, dans le cadre de la famille, la sécurité que donnent des parents responsables, mère et père. Les enfants ont besoin de l'ambiance positive d'une vie familiale stable qui leur permette de parvenir à la maturité, selon des bases identiques pour les garçons et pour les filles. Au cours de l'histoire, l'Église a montré, en actions comme en paroles, l'importance d'éduquer les petites filles et de leur donner les soins de santé dont elles ont besoin, en particulier là où elles ne pourraient les obtenir par ailleurs. En harmonie avec la mission de l'Église et pour promouvoir les buts que la Conférence s'est fixés, les institutions et les organisations catholiques du monde entier seront appelées à continuer à prêter attention et sollicitude aux petites filles.

5. Cette année, dans mon Message pour la Journée mondiale de la paix, sur le thème: « La femme, éducatrice de la paix », j'ai écrit que le monde a un urgent besoin d'« écouter les aspirations à la paix qu'elles expriment par leurs paroles et par leurs actes et, aux moments les plus dramatiques, par l'éloquence muette de leur souffrance » (Message 1995, 4). Il devrait en effet être clair que « lorsque les femmes ont la possibilité de transmettre intégralement leurs dons à toute la communauté, la manière même dont la société se comprend et s'organise s'en trouve transformée positivement » (ibid., 9). C'est là la reconnaissance du rôle unique que joue la femme dans l'humanisation de la société et pour la conduire vers les tâches positives de la solidarité et de la paix. Les intentions du Saint-Siège sont bien loin de tenter de limiter

l'influence et l'activité de la femme dans la société. Au con-traire, sans ignorer son rôle en ce qui concerne la famille, l'Église reconnaît que la contribution de la femme au bien-être et au progrès de la société est incalculable, et elle souhaite que les femmes fassent même davantage pour sauver la société du virus mortel de la dégradation et de la violence qui se répand aujourd'hui toujours davantage et qui est dramatique. Il ne devrait pas y avoir de doute quant au fait que, sur la base de leur égale dignité avec les hommes, « les femmes ont tout à fait le droit de jouer un rôle actif dans tous les secteurs de la vie publique, et leur droit doit être affirmé et défendu, y compris par des instruments juridiques lorsque cela se révèle nécessaire » (ibid., 9). A dire vrai, dans certaines sociétés, les femmes ont accompli des pas importants dans cette direction, se sont impliquées d'une manière plus importante, non sans devoir surmonter de nombreux obstacles, dans la vie culturelle, sociale, économique et politique (ibid., 4). C'est là un développement positif et plein d'espérance que la Conférence de Pékin peut contribuer à consolider, en particulier en exhortant tous les pays à éliminer les situations qui empêchent les femmes d'être reconnues, respectées et appréciées dans leur dignité et leur compétence. Des changements profonds d'attitudes et d'organisation de la société sont nécessaires pour faciliter la participation des femmes à la vie publique, en établissant en même temps des obligations particulières pour les femmes et pour les hommes en ce qui concerne leurs familles. En certains cas, ces changements doivent se produire également pour permettre aux femmes l'accès à la propriété et à la gestion de leurs biens. On ne doit pas non plus passer sous silence les difficultés et les problèmes des femmes qui vivent seules ou qui sont de fait chefs de famille.

6. En effet, le développement et le progrès impliquent l'accès à des ressources et à des possibilités, un accès égal non seulement entre pays moins industrialisés, pays en voie de développement et pays riches, mais aussi entre hommes et femmes (cf. Concile Vatican II, Const. *Gaudium et spes*, 9). De plus grands efforts s'avèrent nécessaires pour éliminer la discrimination envers les femmes dans des secteurs comme l'instruction, la santé et les postes de travail. Là où certains groupes ou certaines classes sont systématiquement exclus de ces biens et où dans certaines communautés ou pays font défaut même les structures sociales et les possibilités économiques fondamentales, les femmes et les enfants sont les premières victimes de l'exclusion. Pourtant, là où abonde la pauvreté, ou devant les dévastations causées par les conflits et la guerre, ou bien la tragédie des migrations, plus ou moins forcées, très souvent ce sont bien les femmes qui gardent intacte la dignité humaine, qui défendent la famille et protègent les valeurs culturelles et religieuses. L'histoire est presque exclusivement le récit de ce que les hommes obtiennent lorsque, de fait, sa meilleure part est toujours plus souvent constituée des actions déterminantes, persévérantes et bienfaitantes accomplies par des femmes. J'ai rappelé par ailleurs la dette de l'homme à l'égard de la femme dans le domaine et la protection de la vie (cf. Lettre apost. *Mulieris dignitatem*, 18). Il reste encore bien des choses à dire et à écrire quant à la dette énorme de l'homme envers la femme dans tous les secteurs du progrès social et culturel ! L'Église et la société humaine ont été, et continuent à être, incommensurablement enrichies par la présence unique et les dons des femmes, en particulier de celles qui se sont consacrées au Seigneur et qui, en Lui, se sont mises au service des autres.

7. La Conférence de Pékin s'occupera certainement de la terrible exploitation des femmes et des jeunes, dans tous les lieux du monde. L'opinion publique commence seulement à se rendre compte des conditions inhumaines dans lesquelles les femmes et les enfants sont souvent contraints de travailler, en particulier dans les endroits du monde les moins développés, en échange d'une récompense minime ou nulle, sans droits de travail et sans aucune sécurité. Et que dire de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants ? La manière triviale dont on traite la sexualité, en particulier dans les moyens de communication sociale, et l'acceptation dans certaines sociétés d'une sensualité sans restrictions morales et sans responsabilité, sont délétères pour toutes les femmes, en ceci qu'augmentent les défis auxquels elles doivent

faire face pour protéger leur dignité personnelle et leur service de la vie. Dans une société qui suit ce chemin, la tentation est forte de recourir à l'avortement comme soi-disant « solution » aux effets indésirables de la promiscuité sexuelle et de l'irresponsabilité. Et, encore une fois, c'est la femme qui doit porter le fardeau le plus lourd: souvent laissée à elle-même, ou poussée à mettre fin à la vie de son enfant avant qu'il ne soit né, elle doit donc supporter le poids de sa conscience qui lui rappellera toujours qu'elle a ôté la vie à son propre enfant (cf. *Mulieris dignitatem*, 14). Être complètement solidaire des femmes, cela veut dire s'attaquer aux causes fondamentales pour lesquelles on peut ne pas désirer son enfant. Il n'y aura jamais de justice, d'égalité, de développement et de paix pour les femmes ou pour les hommes, s'il n'y a pas une détermination indéfectible de respecter, défendre, aimer et servir la vie, toute vie humaine, à quelque moment que ce soit et en toute situation (cf. *Evangelium vitae*, 5 et 87). On sait que c'est là un intérêt primordial pour le Saint-Siège et cela sera mis en évidence dans la position que la Délégation du Saint-Siège adoptera au cours de la Conférence de Pékin.

8. Le défi que la plus grande partie de la société doit affronter est celui de soutenir et de renforcer de fait le rôle de la femme dans la famille, en faisant en sorte qu'elle puisse en même temps exprimer toutes ses potentialités et exercer les droits qui sont les siens dans l'édification de la société. Cependant, la présence accrue de la femme dans le travail, la vie publique et en général dans les processus d'élaboration des décisions qui guident la société, sur le même plan que l'homme, sera toujours problématique tant que le secteur privé continuera à en faire les frais. En ce domaine, l'État a un devoir de subsidiarité, qui doit s'exercer par des actes législatifs conformes et des initiatives dans le domaine de la sécurité sociale. Devant des politiques incontrôlables de libre échange, il y a peu d'espoir que les femmes réussissent à surmonter les obstacles qui se dressent sur leur chemin. La Conférence de Pékin devra affronter de nombreux défis. Il nous faut espérer que la Conférence se déroulera de manière à éviter des points d'individualisme exagéré, avec le relativisme moral qui l'accompagne ou - à l'extrême opposé - de conditionnement social et culturel qui ne permet pas aux femmes de devenir conscientes de leur dignité, avec les pires conséquences pour le juste équilibre de la société, une fatigue et un désespoir constants pour tant de femmes. Madame la Secrétaire générale, j'espère et je prie pour que les participants à la Conférence évaluent l'importance de ce qui doit être décidé en cette occasion et ses implications pour des millions de femmes dans le monde entier. Une grande sensibilité sera nécessaire pour éviter le risque de légitimer des actions loin des nécessités réelles et des aspirations des femmes que la Conférence a pour mission de servir et de promouvoir. Avec l'aide de Dieu tout-puissant, puissiez-vous, ainsi que tous vos collaborateurs, travailler avec un esprit éclairé et un cœur honnête afin que les buts de l'égalité, du développement et de la paix puissent être pleinement atteints.

Du Vatican, le 26 mai

1995.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n. 23 p. 2, 20. *La Documentation Catholique* n.2120 p.672-675. © Copyright 1995 - Libreria Editrice Vaticana